



Séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville d'Hudson, tenue au Centre communautaire, le 1^{er} juin 2015.

PRÉSENCES

Ed Prévost	-	Maire
Robert Spencer	-	Conseiller / District électoral #1
Ron Goldenberg	-	Conseiller / District électoral #2
Nicole Durand	-	Conseiller / District électoral #3
Barbara Robinson	-	Conseiller / District électoral #4
Deborah Woodhead	-	Conseiller / District électoral #5
Natalie Best	-	Conseiller / District électoral #6

Duncan E. Campbell, directeur général
Vincent Maranda, greffier
Diane Duhaime, greffier adjoint

1. OUVERTURE ET CONFIRMATION DU QUORUM

Le quorum est atteint et Monsieur le maire Ed Prévost ouvre la séance à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No : R3835-2015

**Suivant la proposition du conseiller Ron Goldenberg
Dûment appuyée par le conseiller Barbara Robinson
Il est résolu:**

Que le conseil municipal de la Ville d'Hudson adopte l'ordre du jour du 1^{er} juin 2015 avec l'ajout suivant :

Item 19 Affaires Nouvelles : 19.1 Interdiction d'arroser

Suite à une brève consultation, le conseil décide de reporter l'item 19.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

No: R3836-2015

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015;

**Pour ce motif
Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg
Il est résolu:**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 mai 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. MOT DU MAIRE

5. PÉRIODE DE QUESTION

5.1. Madame Diane Piacente – 692A Main

- Mentionne que le gouvernement provincial a des subventions pour les infrastructures d'eau pour les villes ayant jusqu'à 6,500 résidants et qui ont des difficultés financières, elle demande si la Ville fera une demande de subvention.

Monsieur le maire Ed Prévost répond qu'il est conscient de ce fait et qu'il a fait parvenir toute la documentation au directeur général.



Séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2015

5.2. **Monsieur Alan Taylor – 68 Hazelwood**

- Demande s'il y a une décision concernant la demande de re-zonage de l'église Wyman; il présente une pétition s'objectant au re-zonage.

Monsieur le maire Prévost répond qu'aucune décision n'a été prise et le conseiller Deborah Woodhead affirme qu'aucune décision ne sera prise sans qu'il y ait une consultation publique.

5.3. **Madame Christine Redfern – 69 Maple**

- Demande si on peut faire quelque chose concernant l'échangeur d'air sur le toit de la caserne; présente une pétition; préoccupations concernant le re-zonage.

5.4. **Monsieur Marcus Owen – 60 Main Road**

- Questionne l'ajout de la rampe de mise à l'eau au projet de règlement n° 664-2015 sans qu'il y ait un avis de motion.

Le directeur général monsieur Duncan Campbell répond que le tarif de mise à l'eau peut être ajouté au règlement de tarification et compensation si le conseil a pris connaissance de cet item à l'adoption.

6. **CORRESPONDANCE**

6.1. **Dépôt du bordereau de correspondance du mois de mai 2015**

7. **RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

8. **SERVICE DE L'URBANISME**

8.1. **Dépôt du procès-verbal du CCU du 14 mai 2015**

8.2. **Dépôt de la liste des permis émis pour le mois de mai 2015**

8.3. **Résolution – grille d'évaluation des soumissions pour le plan de conservation**

No : R3837-2015

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil avant de faire l'appel d'offres pour ce type de service;

**Il est proposé par le conseiller Nicole Durand
Appuyé par le conseiller Ron Goldenberg
Et résolu:**

D'ADOPTER la grille d'évaluation et de pondération ci-annexée pour un appel d'offre de service professionnel pour le plan de conservation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4. **637 rue Main – Nouvelle construction proposée – Le Nichoir**

No : R3838-2015

ATTENDU QU'une demande a été reçue par la Ville d'Hudson pour une nouvelle construction située au 637 rue Main pour Le Nichoir;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 14 mai 2015 a étudié le dossier de cette nouvelle construction sur la rue Main et recommande le concept du projet dans l'ensemble et accepte le plan en principe avec les commentaires suivants :

La ligne de toiture pourrait être redessinée;
L'allée d'entrée pourrait être plus large;



Séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2015

**Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead
Dûment appuyée par le conseiller Natalie Best
Il est résolu:**

QUE Le Conseil municipal donne son accord au concept et plans préliminaires préparé par le Studio MMA, Atelier d'architecture, 2013.37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5. 66 Elm – dérogation mineure

No: R3839-2015

ATTENDU QU'une demande a été reçue pour une dérogation mineure pour le 66 rue Elm;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande la dérogation mineure avec la condition suivante:

La Ville ne sera pas tenue responsable de tout dommage causé par la piscine à la propriété ou à la maison, étant donné la proximité de la piscine à la maison;

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg
Il est résolu:**

QUE la Ville d'Hudson donne son accord à la recommandation du CCU en ce qui concerne l'approbation des plans présentés aux conditions élaborées ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6. 403 Main Road – agrandissement du bâtiment existant

No: R3840-2015

ATTENDU QU'une demande a été reçue par la Ville d'Hudson pour l'agrandissement d'un bâtiment commercial situé au 403 rue Main;

ATTENDU QUE ce projet est soumis au règlement no 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 9 avril 2015 à étudié le dossier de cet agrandissement sur la rue Main et a demandé de revoir le stationnement sur l'emplacement même du terrain;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a revu lors de sa réunion du 14 mai 2015, la proposition de stationnement et qu'il recommande le projet avec les conditions suivantes :

- Maintenir la même superficie en pieds carrés pour l'addition;
- Deux (2) places de stationnements bordés par un aménagement paysager pour aussi longtemps que ce type de commerce (torréfaction de café) demeure en activité, à condition qu'il y ait 2 places de stationnements supplémentaires dans un rayon de 150 mètres avec un consentement écrit de la part de l'église ou tout autre contributeur approprié;
- Tous les événements ouverts seront dirigés vers l'arrière de l'immeuble.

**Pour ce motif,
Suivant la proposition du conseiller Natalie Best
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead
Il est résolu:**

QUE Le Conseil municipal approuve le projet et donne l'autorisation à ce que la demande de permis pour un agrandissement puisse être soumise au service de l'urbanisme avec tous les documents nécessaires à l'émission du permis.



Séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2015

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRÉSORERIE

9.1. Approbation des déboursés et salaires:

No : R3841-2015

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires pour la période de mai 2015.

**Pour ce motif,
Suivant la proposition du conseiller Robert Spencer
Dûment appuyée par le conseiller Barbara Robinson
Il est résolu:**

D'approuver les déboursés et les salaires au 22 mai 2015 :

Déboursés : \$548,595.17
Salaires : \$173,780.40 (Budget 2015: \$193,627.61 / 2014: \$213,856.24)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. Vente – 98 Cameron – Lot no R 1 833 217

No : R3842-2015

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire du lot no R 1 833 217 situé au 98 Cameron, en la Ville d'Hudson qui fut acquis de la compagnie Norwelhoma Ltée;

ATTENDU QUE la Ville a l'intention d'aller en appel d'offres pour la vente de ce lot;

**PAR CONSÉQUENT
Il est proposé par le conseiller Deborah Woodhead
Appuyé par le conseiller Robert Spencer
Et résolu:**

QUE le directeur général soit autorisé à procéder à la vente du 98 Cameron le tout tel que prévu en vertu de la Loi;

QUE le maire et le greffier, soient autorisés à signer tous les documents pour conclure cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

10.1. Mandat – recrutement d'un directeur général et d'un trésorier

No : R3843-2015

ATTENDU que les postes de directeur général et trésorier pour la Ville d'Hudson doivent être comblés sur une base permanente;

**Il est proposé par le conseiller Nicole Durand
Appuyé par le conseiller Ron Goldenberg
Et résolu :**

QUE le conseil de la Ville d'Hudson mandate la firme de consultants Raymond Chabot Grant Thornton, en vue du recrutement et la sélection d'un directeur général et d'un trésorier, soit pour un montant de 10,000\$, plus taxes, incluant cependant l'évaluation psychologique du candidat proposé;

QUE le secrétaire-trésorier a émis un certificat attestant que les fonds pour ce projet sont disponibles et ce mandat sera imputé au compte budgétaire n° 02-130-00-419.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2015

11. **TRAVAUX PUBLICS**

11.1. **Rapport d'activités – 24 avril au 20 mai 2015**

Monsieur le maire Ed Prévost dépose le rapport d'activités du directeur des travaux publics.

12. **ENVIRONNEMENT & SANTÉ**

12.1. **Renouvellement – contrat avec Robert Daoust et Fils inc. pour les déchets domestiques**

No : R3844-2015

ATTENDU que le contrat avec Robert Daoust et Fils Inc. se terminait le 31 décembre 2014 et pour assurer un service continu, la Ville a dû, par résolution n° R3797-2015, prolonger le contrat pour une période de 3 mois jusqu'au 31 mars 2015 jusqu'à ce qu'un nouveau contrat soit conclu avec le soumissionnaire choisi;

ATTENDU qu'il y a eu un délai technique concernant les nouveaux bacs et le nouveau contrat avec Robert Daoust et Fils Inc. doit débiter le 1er juin 2015;

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg
Il est résolu :**

QUE la Ville d'Hudson prolonge aux mêmes conditions pour 2 mois additionnels, jusqu'au 1^{er} juin 2015, le contrat du 1^{er} janvier 2010 qui fut accordé à Robert Daoust et Fils Inc. pour la collecte, transport et dispositions de résidus domestiques le tout pour la somme de 23,975\$ par mois plus taxes.

QUE le secrétaire-trésorier a émis un certificat attestant que les fonds pour ce projet sont disponibles et seront imputés au compte budgétaire n° 02-420-00-446.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2. **Cueillette et transport des branches pour le printemps et l'automne 2015**

No : R3845-2015

ATTENDU que la Ville d'Hudson a préparé un appel d'offres sur invitation pour la cueillette et le transport des branches pour 2015;

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson a été contactée par la compagnie suivante :

Émondage & Abattage Dionne Inc.: \$124.95 l'heure

CONSIDÉRANT qu'Émondage & Abattage Dionne est le plus bas soumissionnaire à 124,95 l'heure pour un montant total de 10 000\$ selon les activités estimés par la Ville d'Hudson;

**Il est proposé par le conseiller Deborah Woodhead
Appuyé par le conseiller Nicole Durand
Et résolu :**

D'ACCORDER le contrat pour la cueillette et le transport des branches pour l'année 2015 au plus bas soumissionnaire soit Émondage & Abattage Dionne Inc. pour la cueillette et transport des branches pour le printemps et l'automne 2015 pour un montant total de 10,000\$.

QUE le secrétaire-trésorier a émis un certificat attestant que les fonds pour ce projet sont disponibles et seront imputés au compte budgétaire n° 02-630-00-528.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2015

13. **PARCS & LOISIRS**

13.1. **Rapport d'activités – mai 2015**

Le conseiller Barbara Robinson résume le rapport d'activités du service des parcs et loisirs.

14. **CULTURE & TOURISME**

14.1. **Rapport d'activités – mai 2015**

Le conseiller Natalie Best résume le rapport d'activité du service de culture & tourisme.

14.2. **Festival de Musique Hudson – autorisation pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées**

No : R3846-2015

ATTENDU QU'à la séance tenue le 11 juillet 1994, la Ville a adopté un règlement portant le no 313, lequel interdit la consommation de boissons alcoolisées, sans autorisation, dans les endroits publics;

ATTENDU QU'une demande de permis de vente de boissons alcoolisées fut reçue du Festival de Musique Hudson 30 avril 2015, pour le Festival de Musique qui aura lieu le du 1^{er} au 9 août 2015;

ATTENDU QUE lors de cet événement ils ont l'intention de vendre des boissons alcoolisées sous des tentes dans certaines aires de stationnements publics de la Ville, à Sandy Beach, au Parc Jack Layton et dans la cour arrière du 420 Main;

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par le conseiller Ron Goldenberg

Appuyé par le conseiller Barbara Robinson

Et résolu :

QUE conformément à l'article B.20.1 du règlement n° 313, la Ville d'Hudson autorise la vente et la consommation de boissons alcoolisées au Festival de Musique Hudson qui aura lieu du 1^{er} au 9 août 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3. **Fête Nationale du Québec – autorisation pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées**

No : R3847-2015

ATTENDU QU'à la séance tenue le 11 juillet 1994, la Ville a adopté un règlement portant le n° 313, lequel interdit la consommation de boissons alcoolisées, sans autorisation, dans les endroits publics;

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

ATTENDU QUE la célébration de la Fête nationale du Québec se tiendra au Parc Jack-Layton en date du 24 juin 2015;

ATTENDU QU'une demande de permis de vente de boissons alcoolisées fut obtenue de la Légion d'Hudson pour les célébrations de la Fête nationale du Québec au Parc Jack-Layton, le 24 juin 2015;

ATTENDU QUE lors de cet événement ils ont l'intention de vendre des boissons alcoolisées au Parc Jack-Layton;

Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand

Dûment appuyée par le conseiller Barbara Robinson

Il est résolu:



Séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2015

QUE conformément à l'article B.20.1 du règlement n° 313, le Conseil de la Ville d'Hudson autorise la vente et la consommation de boissons alcoolisées à la Fête Nationale du Québec qui se tiendra le 24 juin 2015 au Parc Jack-Layton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.4. Fête du Canada 2015 – autorisation pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées

No : R3848-2015

ATTENDU QU'à la séance tenue le 11 juillet 1994, la Ville a adopté un règlement portant le n° 313, lequel interdit la consommation de boissons alcoolisées, sans autorisation, dans les endroits publics;

ATTENDU QU'une demande de permis de vente de boissons alcoolisées fut reçue de la Légion d'Hudson pour les célébrations de la Fête du Canada au Parc Thompson (726 Main), le mercredi 1^{er} juillet de midi à minuit;

ATTENDU QUE lors de cet événement ils ont l'intention de vendre des boissons alcoolisées au Parc Thompson;

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par le conseiller Barbara Robinson

Appuyé par le conseiller Ron Goldenberg

Et résolu :

QUE conformément à l'article B.20.1 du règlement no 313, le Conseil de la Ville d'Hudson autorise la vente et la consommation de boissons alcoolisées à la Fête du Canada qui se tiendra le 1^{er} juillet 2015 de midi à minuit au Parc Thompson au 726 Main, en la Ville d'Hudson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE INCENDIE

Aucun item n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section

16. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET POLITIQUES

16.1. Évaluation municipale – délégation de compétence

No: R3849-2015

ATTENDU QU'en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges a compétence en matière d'évaluation foncière à l'égard des municipalités locales autres qu'une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes dont le territoire est compris dans le sien;

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson désire s'assujettir à la compétence de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges afin de bénéficier des services d'évaluation municipale offerts à l'échelle régionale et qu'à cet effet elle doit déléguer sa compétence en matière foncière à la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Natalie Best

Appuyé par le conseiller Ron Goldenberg

Et résolu

QUE la Ville d'Hudson délègue compétence en matière d'évaluation foncière à la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges et que celle-ci accepte de contribuer au paiement des dépenses à cet égard et d'imputer cette dépense au poste budgétaire n° 02-150-00-417.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2. Résolution pour nommer un nouveau représentant auprès de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)



Séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2015

No : R3850-2015

**Il est proposé par le conseiller Natalie Best
Appuyé par le conseiller Nicole Durand
Et résolu :**

QUE la Ville mandate au Directeur Général par intérim, Duncan E. Campbell comme mandataire de la Ville en remplacement de Catherine Haulard, pour discuter et transiger dans toutes les affaires de la Ville auprès de la CSST.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.3. Lac Pine – octroi d'un contrat à la firme Inspec-Sol

No : R3851-2015

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson désire examiner ses options concernant la restauration du barrage du Lac Pine;

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson a retenu les services de la firme EXP à titre de gestionnaire de projet dans ce dossier;

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson a lancé un appel d'offres pour les travaux géotechniques afin de déterminer la faisabilité des options disponibles;

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson a reçu une soumission de la firme Inspec-Sol Inc. pour la somme de \$12,225 plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Deborah Woodhead
Appuyé par le conseiller Nicole Durand
Et résolu :**

QUE le Conseil de la Ville d'Hudson accorde le contrat pour les travaux géotechniques à la firme Inspec-Sol le tout selon l'offre datée du 25 mars 2015.

QUE le montant ne dépassant pas \$12,225 plus taxes soit imputé au poste budgétaire no 02-470-00-453 pour services professionnels lorsque le secrétaire-trésorier pourra certifier que les fonds sont disponibles à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**17. RÈGLEMENTS/ AVIS DE MOTION
Il n'y a aucun avis de motion à cette séance**

18. RÈGLEMENTS / ADOPTION

**18.1. Adoption du règlement no 664-2015 modifiant le règlement no 656-2014
(Tarification & Compensation 2015)**

No : R3853-2015

ATTENDU QUE le conseil de la Ville a adopté un Règlement sur la tarification et compensations pour 2015;

ATTENDU QUE ce règlement nécessite une modification concernant le tarif pour l'entretien des installations septiques tertiaires U.V. et pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau de bateaux du Parc Jack-Layton;

ATTENDU QU'un avis de motion fut dûment donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mai 2015 ;

ATTENDU QUE les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement no 664-2015 et renoncent à sa lecture mais l'article suivant a été ajouté audit règlement qui se lit comme suit :



Séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2015

2. Tarification de l'accès aux embarcations via la rampe de mise à l'eau municipale du Parc Jack-Layton :

La vignette journalière pour un non-résident : \$20.00
La vignette annuelle pour un non-résident : \$140.00

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par le conseiller Robert Spencer

Appuyé par le conseiller Barbara Robinson

Et résolu :

QUE le règlement n° 664-2015 soit et est, par la présente, adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. AFFAIRES NOUVELLES

19.1. Interdiction d'arroser

No: R3833-2015

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson fait face à des problèmes de fluctuations considérables dans ses installations d'approvisionnement en eau;

ATTENDU QUE la Ville souhaite assurer une utilisation efficace de cette ressource telle que prévu à son « plan stratégique de l'eau potable »;

ATTENDU QUE le règlement no 631 prévoit que la Ville (par résolution) peut interdire l'arrosage des pelouses;

Il est proposé par le conseiller

Appuyé par le conseiller

Et résolu :

QUE dès maintenant, conformément aux articles 8.1, 8.2 et 8.3, le conseil de la Ville d'Hudson interdit l'arrosage des pelouses pour les mois de juillet et août 2015 à moins que l'interdiction ne soit levée par le Conseil.

RÉSOLUTION REPORTÉE

20. QUESTIONS DES CITOYENS:

20.1. Monsieur Daren Legault – 861 Rousseau

- Demande s'il y a un prêt ouvert pour le 98 Cameron.

Monsieur le maire Prévost répond qu'il n'y a pas de règlement d'emprunt adopté pour le 98 Cameron.

20.2. Monsieur Bill Driver – 104 Elm

- Questions concernant la plaque tournante de transport, quand fournira-t-on l'information?

Monsieur le maire Ed Prévost répond qu'il n'a pas de nouvelles de Keith, il y aura un suivi.

- Viabilité d'utiliser le plan d'environnement de 2008 tel quel.

Le conseiller Deborah Woodhead répond que le plan d'environnement de 2008 sera incorporé au plan de conservation.

20.3. Madame Jessie Crowell – 709 rue Main

- A des préoccupations concernant l'état des trottoirs, son mari a fait une chute au coin de la rue Main et Cameron.

Monsieur le maire Prévost répond que la Ville planifie réparer les routes et trottoirs. Le directeur général monsieur Duncan Campbell invite madame Crowell à le rencontrer après la séance du conseil.

- Trouve qu'il y a beaucoup de télévisions et meubles au bord des routes. Le centre de recyclage sur la rue Henry-Ford devrait être utilisé et encouragé.

Monsieur le maire Prévost ajoute qu'il y a de nouveaux centres satellites qui vont ouvrir, à St-Zotique, Vaudreuil et Rigaud.



Séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2015

- 20.4. **Madame Joanne Ross – 86 Mount Pleasant**
- Questionne le procès-verbal du CCU et les résolutions adoptées, certaines manquent.
- Le conseiller Nicole Durand répond que le procès-verbal du CCU indique qu'on attend plus d'information avant d'approuver certains projets.
- 20.5. **Monsieur Kevin Ilaqua – 64 Lower Whitlock**
- Il est reconnaissant pour le traçage des lignes sur les routes. Demande qui est en charge d'assurer que l'emprise municipale est dégagée, il y a des pierres, branches et des blocs sur le bord des rues.
- Le maire Prévost réfère la question au directeur général monsieur Duncan Campbell qui mentionnera le problème aux travaux publics.
- 20.6. **Monsieur Marcus Owen – 60 Main**
- Reconnaissant pour les copies du procès-verbal du CCU et pour l'agenda dans un délai convenable. Questions relativement au procès-verbal du 14 mai concernant le projet pour Le Nichoir, trouve la formulation faible relativement aux conditions pour l'approbation du projet, demande des explications.
- Monsieur le maire Prévost explique qu'il comprend que le design du toit doit être revue mais il n'y a aucune recommandation, c'est une discussion architecturale.
- Demande s'il y a un plan pour le stationnement.
- Le conseiller Deborah Woodhead explique que la route est bien si les camions d'incendie peuvent passer, un plan pour le stationnement est prévu.
- 20.7. **Madame Andrea Bottomley – 113 Birch Hill**
- Demande pourquoi qu'il n'y a pas de rapports de la patrouille communautaire depuis janvier 2014, mentionne que 2 patrouilleurs ont quitté, demande ce qui arrive avec la patrouille. Le numéro 311 ne fonctionne pas bien.
- Monsieur le maire Prévost que monsieur Baron a été absent, c'est lui qui s'occupe des rapports. Le directeur général monsieur Duncan Campbell répond que l'horaire de la patrouille ne changera pas, des employés temporaires et à temps partiel rempliront ces fonctions.
- 20.8. **Madame Eva McCartney – 97 Mullan**
- Demande pourquoi une interdiction d'arroser a été considérée, on lui a dit qu'il y avait une abondance d'eau, qu'est-il arrivé?
- Monsieur le maire Ed Prévost répond que le conseil n'a pas été bien informé à ce sujet, le rapport ainsi que les recommandations seront étudiés.
- Demande si les directeurs peuvent revenir aux réunions.
- Monsieur le maire Prévost répond que c'est la décision du directeur général.
- 20.9. **Monsieur Trail Grubert – 101 Como Gardens**
- Mentionne qu'on sait depuis des années qu'une plus grande quantité d'eau est nécessaire. Quelqu'un a affirmé qu'il y a beaucoup d'eau et 3 mois plus tard on nous dit qu'il n'y a pas assez d'eau, il est très perplexe.
- Monsieur le maire Prévost avoue être troublé, ils ont été mal informés, c'est une situation très alarmante car aucun développement ou densification ne peuvent aller de l'avant s'il y a un problème d'eau.
- 20.10. **Madame Andrea Bottomley – 113 Birch Hill**
- Demande si le règlement sur les animaux de compagnie sera révisé, il n'est pas applicable.
- Monsieur le maire Prévost répond que le conseil est d'accord et que ce règlement doit être complètement révisé.
- 20.11. **Madame Diane Piacente – 692A Main**
- Annonce que la SDC va commanditer la grande vente de garage de 2 jours.
- Le conseiller madame Nicole Durand élabore qu'un nouveau conseil d'administration a été élu à la SDC et qu'il y a eu beaucoup de participants à l'élection. Ils commanditeront plusieurs événements tels la méga-vente de garage d'Hudson les 13 et 14 juin. Cette année les recettes iront à « *Meals on Wheels* ».
- Monsieur le maire répond à une question d'un citoyen concernant la rencontre pour le plan stratégique et annonce que la présentation aura lieu au Centre Communautaire le samedi 19 septembre de 9h00 à 13h00.



Séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2015

21. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

No: R3855-2015

**Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead
Dûment appuyée par le conseiller Barbara Robinson
Il est résolu :**

QUE la présente session du conseil de la Ville d'Hudson soit levée à 21h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Ed Prévost
Maire**

**Diane Duhaime
Greffier adjoint**